

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-cinquième session du Comité permanent
La Haye (Pays-Bas), 2 juin 2007

Interprétation et application de la Convention

EXAMEN PERIODIQUE DES ANNEXES: PLANTES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP13), Constitution des comités [annexe 2, paragraphe h)], demande que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes:
 - h) entreprennent des examens périodiques des espèces inscrites aux annexes à la CITES, en:*
 - i) établissant un calendrier pour l'examen de l'état biologique et au niveau commercial de ces espèces;*
 - ii) mettant en évidence les problèmes réels ou potentiels qui concernent l'état biologique des espèces commercialisées;*
 - iii) demandant aux Parties s'il est nécessaire d'examiner des espèces particulières, travaillant directement avec les Etats des aires de répartition dans le processus de sélection, et leur demandant leur assistance dans cet examen; et*
 - iv) préparant, et soumettant pour examen aux sessions de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du gouvernement dépositaire, les propositions d'amendements résultant de l'examen.*
3. A la 51^e session du Comité permanent (Bangkok, octobre 2004), il a été décidé que le Comité pour les plantes sélectionnerait, en consultation avec le Comité permanent, les espèces à examiner.
4. A sa 15^e session (Genève, 2005), le Comité pour les plantes s'est accordé sur la liste des taxons devant être examinés entre les 13^e et 15^e sessions de la Conférence des Parties et a établi un groupe de travail intersessions. La liste a été modifiée après la session à la demande du président du groupe de travail, et a été approuvée par correspondance.
5. Le Secrétariat a communiqué cette liste aux Parties dans sa notification n° 2005/037 du 19 juillet 2005. Les Etats des aires de répartition des espèces retenues ont été priés d'envoyer, avant le 18 septembre 2005, leurs commentaires sur la nécessité de les examiner. Une seule Partie a envoyé ses commentaires.

6. A sa 16^e session (Lima, 2006), le Comité pour les plantes a finalisé sa sélection des taxons à examiner avant la CoP15. Voici les taxons retenus:

Plantes médicinales

Euphorbia antisyphilitica
Dioscorea deltoidea
Saussurea costus

Essences

Balmea stormiae
Platymiscium pleiostachyum
Podocarpus parlatoresi

Plantes ornementales, petits taxons

Agave arizonica
Agave parviflora
Agave victoriae-reginae
Hedychium philippinense
Nolina interrata
Orothamnus zeyheri
Protea odorata
Tillandsia harrisii
Tillandsia kammii
Tillandsia kautskyi
Tillandsia mauryana
Tillandsia sprengeliana
Tillandsia sucrei
Shortia galacifolia
Welwitschia mirabilis

Plantes ornementales, grands taxons

Cactaceae

Pereskia spp.*
Pereskopsis spp.*
Sclerocactus spp.

Cycadaceae

Cycas beddomei

Didieriaceae

Didieraceae spp.

Euphorbiaceae

Euphorbia, espèces de l'Annexe I

Liliaceae

Aloe, espèces de Madagascar dans l'Annexe I

Orchidaceae

Peristeria elata

Action requise

7. Le Comité permanent est prié d'approuver la sélection de taxons faite par le Comité pour les plantes.

* NB: Les espèces supprimées des annexes à la CoP14 seront retirées de la liste.